



Cession de fonds de commerce

Par **Sylvie444**, le **04/05/2011** à **10:13**

Bonjour,

J'aimerais savoir si mon patron doit m'informer officiellement du fait qu'il cède son fonds de commerce (agence immobilière faisant de la transaction, location et gestion). (structure : Patron + 2 employés).

La vente devrait se concrétiser vers le 23 Juin.

Il ne m'a toujours pas avertie de ce fait, je l'ai découvert par hasard.

A t'il le droit de ne rien dire ?

Merci de votre réponse.

Cordialement;

SL

Par **Cornil**, le **08/05/2011** à **16:46**

Bonsoir Sylvie

Oui bien sûr ton employeur actuel devra t'informer de cette vente puisque celle-ci te transférera comme salariée au repreneur, mais il n'a nulle obligation de t'en informer avant la réalisation effective .

Si l'entreprise était plus importante et avait des élus du personnel, ceux-ci devraient par contre être consultés auparavant.

Bon courage et bonne chance.